



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ville : budget

Question écrite n° 19737

Texte de la question

M. François Cornut-Gentille attire l'attention de M. le ministre délégué à la ville et à la rénovation urbaine sur la mise en oeuvre de la loi organique du 1er août 2001 relative aux lois de finances (LOLF). La loi organique du 1er août 2001 relative aux lois de finances réforme en profondeur la nomenclature budgétaire en intégrant des missions, des programmes et des indicateurs de performance propres à chaque ministère dès 2006. Cette réforme est un vaste chantier pour chacun d'eux. Aussi, compte tenu des enjeux budgétaires et administratifs posés par la mise en oeuvre de la LOLF, il lui demande de lui dresser le bilan des actions et réflexions engagées par son administration dans le cadre de la mise en oeuvre de la loi organique du 1er août 2001 relative aux lois de finances.

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentille](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19737

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : ville

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juin 2003, page 4432